

20.01.2011 - 15:43 Uhr

Décision du Tribunal fédéral concernant la "Guerre des étoiles" Des étoiles, pour les hôtels GastroSuisse aussi

Zürich (ots) -

Z u r i c h, 20 janvier 2011 - Le Tribunal fédéral s'est prononcé, dans le débat entre GastroSuisse, la plus grande organisation professionnelle pour l'hôtellerie et la restauration et hotelleriesuisse sur l'utilisation des étoiles dans la catégorisation hôtelière, en faveur de GastroSuisse. De cette façon, les décisions antérieures de la Cour de cassation et du Tribunal de commerce de Zurich, contre lesquelles hotelleriesuisse avait porté recours, sont confirmées. Cela signifie que les près de 4 000 généralement petits et moyens hôtels membres de GastroSuisse et constituant le gros de l'offre hôtelière en Suisse, peuvent dès aujourd'hui également utiliser les étoiles en tant que symboles pour la catégorie qui leur a été attribuée. Cette décision essentielle rendue par le Tribunal fédéral permet l'introduction d'une catégorisation hôtelière uniformisée au moyen des étoiles. L'orientation des clients dans l'offre large et variée de l'hôtellerie suisse s'en trouve grandement facilitée. GastroSuisse démarre immédiatement l'attribution des étoiles aux établissements hôteliers affiliés, qui ont déjà été catégorisés selon un catalogue de 150 critères. D'autres établissements suivront dès que leur catégorisation hôtelière aura été décidée.

Depuis cinq ans, GastroSuisse se bat afin de pouvoir utiliser les étoiles dans la catégorisation des établissements de ses membres, comme le font les hôtels organisés dans le monde entier depuis environ 100 ans. hotelleriesuisse a cherché à l'en empêcher devant toutes instances juridiques, alors que la grande majorité du total des 5 700 établissements de l'hébergement en Suisse est affiliée à GastroSuisse.

"Nous saluons cette décision sans équivoque du Tribunal fédéral, explique Klaus Künzli, président central de GastroSuisse, c'est la raison qui a prévalu, dans l'intérêt de nos hôteliers et clients. L'introduction d'une catégorisation hôtelière uniformisée facilite la commercialisation de l'hôtellerie suisse, renforçant ainsi sa compétitivité internationale. Ceci revêt, compte tenu de la pression de la concurrence internationale et de celle sur le franc, une importance particulière. Cette catégorisation offre également aux clients indigènes et internationaux, une aide inédite dans le choix d'un hôtel."

GastroSuisse va désormais immédiatement procéder à la catégorisation par un nombre correspondant d'étoiles des hôtels qui lui sont affiliés. La Fédération, qui compte 21 000 membres, dont environ 4 000 restaurateurs et hôteliers, a profité des longues années de ce conflit juridique afin de catégoriser les hôtels d'environ 200 de ses membres. La catégorisation hôtelière de GastroSuisse se base sur environ 150 critères définis il y a cinq ans, et qui ont été depuis constamment développés et régulièrement révisés quant à leur utilité et leur conformité. Ces critères minimaux utilisés par GastroSuisse sont fondés sur les

recommandations de la Confédération des Associations Nationales d'Hôtels et Restaurants, HOTREC, et ont également été repris à la fin 2010 par hotelleriesuisse. Comme il s'agit de critères minimaux, quelques divergences dans la mise en oeuvre sont possibles, ce qui ne contredit toutefois pas la fonction d'orientation des étoiles pour le client.

GastroSuisse est la Fédération nationale de l'Hôtellerie et de la Restauration. Environ 21 000 membres (hôtels, pensions, auberges, restaurants, cafés etc.), organisés en 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, appartiennent à la plus grande Fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

GastroSuisse, Brigitte Meier-Schmid, Responsable Marketing et Communication, Téléphone 044 377 53 53, brigitte.meier@gastrosuisse.ch, www.gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100617696> abgerufen werden.